

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			FORMATEUR											
Nature de l'activité (1)			208 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL		
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA								
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	58 025 103,33 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	29 0,05 %	
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	1 840 3,28 %
	4	Montant net des recettes										AD	56 156 100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	5 0,01 %	
	6	Gains divers (5)										AF	837 1,49 %	
	7											AG	56 998 101,50 %	
			TOTAL (ligne 4 à 6)											
3	8	Achats (6)										BA	1 304 2,32 %	
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	2 349 4,18 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	935 1,67 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	9 0,02 %
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	375 0,67 %
	13		Autres impôts										BS	524 0,93 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 776 3,16 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 613 4,65 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	559 1,00 %	
	17	Entretien et réparations			264 0,47 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs								
	18	Personnel intérimaire			190 0,34 %									
	19	Petit outillage (11)			700 1,25 %									
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			266 0,47 %									
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			1 620 2,88 %	Total : Transport et déplacements								
	22	Primes d'assurances			406 0,72 %									
	23	Frais de véhicules (12)			5 523 9,84 %									
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...										
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			3 113 5,54 %										
DEPENSES	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires			BT	6 167						7 433 13,24 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 202	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU	65				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès			934 1,66 %	Total : Frais divers de gestion								
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			1 632 2,91 %									
	28	Frais d'actes et de contentieux			8 0,01 %									
	29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	232 0,41 %									
	30	Autres frais divers de gestion			1 290 2,30 %									
	31	Frais financiers (14)												
	32	Pertes diverses (15)												
	33					TOTAL (lignes 8 à 32)					BR	34 236 60,97 %		



Si ce formulaire est déposé sans information chiffrée, cocher la case « néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			FORMATEUR								
N° SIRET			208 Adhérents								
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	22 762	40,53 %	
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	10	0,02 %		
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 766	3,14 %		
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD				
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)		CE	24 538	43,70 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
	40	Frais d'établissement (19)					CG				
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	969	1,73 %		
	42	Moins-value à court terme					CK	34	0,06 %		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	156	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	222	0,40 %
44	Déficit Société civile de moyens (18)	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	31				
45		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)										
48		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX	5 199			
	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	909			
		dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ	24			
5	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU	480		
6	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
7	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélo-moteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T	X			15 708						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035											
A B											